

# **PASS' APNÉISTE / BASIC INDOOR FREEDIVER CMAS**

**Un produit d'initiation et de découverte de la plongée en apnée en piscine**

## **1. OBJECTIFS**

- Le Pass'Apnéiste offre l'opportunité de découvrir les activités de plongée en apnée en piscine de la FFESSM et s'adresse à des publics débutants.
- Il offre la possibilité de découvrir les sensations de l'apnée et le plaisir des évolutions en apnée en piscine, de manière ludique, avant de s'engager éventuellement dans un cursus de formation d'apnéiste de la FFESSM.
- Si le titulaire du Pass'Apnéiste entre dans le cursus de formation d'apnéiste de la FFESSM, son expérience acquise est prise en compte pour la suite de sa progression.

## **2. CONDITIONS D'ÉVOLUTION**

- Le Pass'Apnéiste permet de réaliser des séances d'initiation et de découverte en apnée en piscine dans l'espace 0 à 6 mètres maximum.
- Pour les enfants de 8 ans et moins, la profondeur maxi correspond à l'âge divisé par 2.
- Les évolutions en apnée sont systématiquement encadrées dans l'eau par, a minima, un Initiateur-Entraîneur Apnée Niveau 1 ou un E2 FFESSM en plongée scaphandre, ou tout autre encadrant de niveau supérieur en apnée ou en plongée scaphandre (notamment BEES, BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS licenciés).

## **3. CONDITIONS ADMINISTRATIVES**

- Le Pass'Apnéiste est un ATP (Autre Titre de Participation) et ne nécessite donc pas de délivrance de licence ni de certificat médical préalable.
- Il est proposé dans les clubs fédéraux ou les Structures Commerciales Agréées (SCA) par la FFESSM.
- L'entrée dans le dispositif de Pass'Apnéiste est matérialisée par la saisie d'une déclaration sur le site fédéral directement par le club fédéral ou la SCA.
- A compter de cette déclaration et durant les évolutions en apnée réalisées dans le respect des présentes conditions d'organisation du Pass'Apnéiste, le pratiquant est assuré en RC par l'assureur de la fédération dans le cadre du contrat général.
- A la suite de la réalisation des séances (jusqu'à 4 maximum), le club ou la SCA valide la délivrance au pratiquant d'une carte double face de Pass'Apnéiste FFESSM / Basic indoor Freediver CMAS. Cette étape clôture la validité de l'ATP. Ce Pass'Apnéiste a une équivalence de prérogatives avec l'ancien brevet d'apnée FFESSM A1.

## **4. CONDITIONS TECHNIQUES A L'USAGE DES ENCADRANTS**

- Les séances d'évolution en apnée sont à visée de découverte et de formation.
- Au cours de ces séances d'évolution, le pratiquant doit découvrir les bases de l'apnée, s'y préparer, s'initier à l'usage du matériel dédié, aborder les techniques d'immersion, de descente et de déplacement en apnée et avoir des connaissances sur les principaux risques et les règles

de pratique et de protection de l'environnement adaptées à l'apnée.

- En termes de repères techniques, l'objectif du Pass'Apnéiste est, à l'issue des séances, de parvenir à réaliser en piscine au moins une apnée statique d'une minute et une apnée dynamique de 25 mètres.